



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 29

Présents : 19

Absents représentés : 10

Absents non représentés : /

Ne prennent pas part au vote : /

Votants : 29

Date de convocation : 06 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2022

Délibération n° DEL.2022-12-99

Plan de financement pour la construction d'un nouvel accueil périscolaire et de loisirs

Le 13 décembre. 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOIN Marie-Christine. CATON Samuel. CLOSTRE Jacques. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : BIESSE Thierry à PRUDENT Didier. BROUSSE Franck à MONDON Josiane. CORBION Rémy à DESROCHES Gilles. GROSJEAN Yoann à GIRARD LEBRUN Sandra. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie à DACQUIN Sébastien. LEGER Pauline à CATON Samuel. MANIVERT Sonia à BAUDOIN Marie-Christine. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège. PRUDENT Adrien à FLEURIER-LEFORT Gaëlle.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : Didier PRUDENT.

Rapporteur : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL.2022-03-18 en date du 29 mars 2022 approuvant le budget primitif 2022,

Vu la délibération n° DEL.2022-10-64 en date du 18 octobre 2022 approuvant la décision budgétaire modificative n°1,

Vu la délibération n° DEL.2022-12-95 en date du 13 décembre 2022 approuvant la décision budgétaire modificative n° 2,

Vu la délibération n° DEL.2022-03-21 en date du 29 mars 2022 approuvant le plan de financement pour la construction d'un nouvel accueil périscolaire et de loisirs,

Vu le projet concernant la construction d'un nouveau centre de loisirs,

Considérant qu'il convient de modifier le plan de financement afin de réajuster les demandes de subvention et solliciter les divers financeurs,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification du plan de financement relatif à la construction d'un nouveau centre de loisirs comme suit :

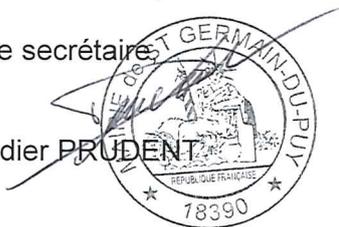
Dépenses (HT)		Recettes	
Travaux Phase 1	500 000 €	Région Phase 1 (20%)	100 000 €
Maitrise d'œuvre Phase 1	36 000 €	Département Phase 2	50 000 €
Travaux Phase 2	1 000 000 €	DETR Phase 1 (50%)	250 000 €
Maitrise d'œuvre Phase 2	72 000 €	DETR Phase 2 (50%)	500 000 €
Mobilier et aménagements	110 000 €	Bourges + Phase 2 (5%)	50 000 €
		CAF Phase 1 et 2	410 000 €
		Fonds propres	358 000 €
TOTAL	1 718 000 €	TOTAL	1 718 000 €

- **AUTORISE** Madame la Maire à solliciter les subventions auprès des divers financeurs,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer et à suivre l'exécution de tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Didier PRUDENT



La Maire

Marie-Christine BAUDOIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 15 décembre 2022 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>